

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 494

présenté par

M. Hetzel, M. Marleix, M. Thiériot, M. Le Fur, Mme Bassire, M. Cattin, M. Quentin,  
M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Corneloup, Mme Boëlle, Mme Beauvais, M. Victor Habert-  
Dassault, Mme Trastour-Isnart, M. Hemedinger et M. Sermier

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 »

les mots :

« trois ans d'emprisonnement et de 45 000 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d'harmoniser les sanctions pénales en cas de faux et usage de faux.